

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE



Rapport d'activités 2010 - 2011

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Face aux changements, une SPV solide 3

Rapport d'activités 9

Faïtières et partenaires

LEO 14

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée 15

Plan d'études romand 15

Communication 15

Presse 17

Mais encore... 18

11

Instances internes

Conférence des présidents 20

Groupe de travail intégration 21

Associations professionnelles

AVECIN 22

AVMP 24

Les "5-9" 27

SVASPRYJAD 28

AVEAC 31

AVMD 33

AVEPS 36

AVMES 37

AVESAC 42

AVMM 46

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé 47

Fondation Jeunesse SPV 47

Intersyndicale des Prafos 48

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire 49

Rapport du secrétariat général

50

Quelques photos de l'année

53

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

2010-2011

Face aux changements, une SPV solide

Nouveau plan d'études romand, entrée dans la phase finale d'élaboration de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), débats sans fin sur ce qu'il est vilainement appelé « intégration » des enfants à besoins particuliers et proposition d'un avant-projet de Loi sur la « pédagogie spécialisée »... Sur le plan de l'organisation générale de l'école, les instances de la SPV n'ont pas eu à s'interroger sur l'emploi de leur temps durant l'année scolaire écoulée.

Pourtant, les textes seuls ne sauraient orienter les changements.

On le sait, entre ce qui est prescrit et la réalité quotidienne de la classe se trouve un gouffre à côté duquel le Grand Canyon du Colorado ferait presque figure de fissure millimétrique.

Certes, il est utile de se pencher sur le type de macro-structures susceptibles d'améliorer les performances des élèves et des établissements scolaires. On ne saurait se soustraire à cette réflexion.

Cependant, un phénomène ne manque pas d'inquiéter le Comité cantonal de la SPV: Tout se passe comme si la toile sociale, le minimum d'entente réciproque auquel on peut s'attendre, qui relie les familles et l'école ne cessait de se déchirer. Nous sommes manifestement entrés dans une ère où la perte d'autorité naturelle de l'école, à l'aune d'autres institutions, conduit les enseignants à devoir faire preuve d'une assurance sans faille. Plus que jamais peut-être.

A l'heure où le moindre fait et geste de la maîtresse, où toute sanction est remise en question, où chaque choix d'activité peut être sujet à caution, il s'agit de ne pas se laisser embarquer dans des conflits infinis et de tenir bon quand la justice est de notre côté.

Dans ce sens, ce à quoi a appelé Denis Muller, professeur d'éthique, au forum organisé le 30 mars par la SPV doit résonner en chaque oreille: Du courage... du courage... toujours et encore du courage.

Mais pour que tienne l'enseignant face aux quérulents qui envahissent le quotidien professionnel, faut-il encore que la proche hiérarchie soit protectrice. C'est heureusement le cas dans la majorité des établissements scolaires. Le plus souvent les directrices et les directeurs sont aux côtés de « leurs » enseignants. Mais quand le doute s'infiltré, quand la hiérarchie mégote et tente de se faire aimer par toutes les parties, la catastrophe n'est pas loin: découragement, démotivation, tristesse et dépression s'enchaînent comme un collier de perles vénéneuses. Cette dimension semble prise en compte avec sérieux par la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Deux affaires récentes en témoignent et les premiers contacts avec Alain Bouquet, nouveau Directeur général, nous font croire que les dossiers sensibles sur ce champ seront traités avec justice.

LEO... A bout touchant ? Et maintenant la Loi sur la pédagogie spécialisée !

Comme évoqué plus haut, la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a suivi ces derniers mois son - lent - chemin parlementaire.

Après qu'en septembre 2010, suite aux retours de la consultation sur l'avant-projet, un projet de loi fut déposé par le Conseil d'Etat, la commission du Grand Conseil a épluché le texte et passé au scalpel ses près de 150 articles.

A sa demande, la SPV a été reçue par la commission. Elle y a notamment défendu le fait qu'une autonomie réelle des établissements puisse se réaliser - sur les plans organisationnel et pédagogique - et insisté sur le fait qu'aucune raison valable ne pouvait inscrire pour les seuls généralistes du primaire la maîtrise de classe et la décharge y relative, cette mesure figurant dans le projet de loi pour ces derniers, alors qu'elle était refusée aux collègues de « l'école enfantine ».

Sur ces deux points, de même qu'en ce qui concerne en particulier la démocratie dans les établissements (compétences des conférences des maîtres), la SPV a été entendue.

Cependant, à l'heure où sont écrites ces lignes, on ne connaît rien de l'état final de la Loi, ni du sort que fera le peuple à celle-ci, eut égard au fait que la LEO sera opposée en contre-projet à la très médiocre initiative Ecole 2010, ni de ce qu'en dira la SPV.

Car, si les gains « statutaires » sont réels, une grande déception règne en ce qui concerne la structure du secondaire I proposée par la LEO. Outre le fait que le statut quo demeure sur le redoublement, l'étrange création par la commission d'un « enseignement renforcé », sorte de troisième voie de la Voie Générale ne manque pas d'inquiéter... Si de cette approche légale ressortait, dans certains établissements, la création d'une VSO nouvelle formule, l'exercice aurait été bien vain. En

tout cas, en regard des ambitions affichées par la SPV dans ses orientations de 2008, connues sous le titre des « 26 mesures pour une école de la réussite ».

Alors que rien n'est stable pour les structures de l'école « ordinaire », voilà que l'irruption d'un avant-projet de Loi sur la Pédagogie spécialisée interroge une maison école obligatoire aujourd'hui assez fragile structurellement.

Face à cet avant-projet, la SPV s'est montrée sévère; exigeant que l'on mette la pédale douce, que ce texte demeure en l'état un éclairage utile aux travaux sur la LEO, que l'on édicte un réel cahier des charges permettant de dire qui fait quoi et que soient évalués aussi précisément que possible les volume et processus de formation relatifs à une prise en charge efficace et heureuse des élèves à besoins particuliers dans l'école « ordinaire ».

Des disciplines artisanales chahutées

Sur le front des actions liées aux opérations juridiques « post DEC-FO », on se référera au rapport d'activité du Secrétaire général de la SPV.

Ici, et sur ce champ, notamment aussi dans la perspective de l'édiction d'une grille-horaire « PER-compatible », le Comité cantonal de la SPV réitère son plein soutien et appui aux collègues qui enseignent les activités artisanales et manuelles.

Attaqués sur le salaire, puis désormais sur le nombre de périodes dévolues à ces activités, ceux-ci, blessés, ont su transformer leur désarroi en vraie contre-attaque. C'est pour appuyer leur légitime combat que la SPV a envoyé, en février 2011, une « lettre aux députés » sur cette question.

Au comité, deux départs pour quatre arrivées

Ce rapport d'activité sera le dernier que signeront Micheline Rieben et Jean-Marc Nicolet. Après 5 années passées au Comité de la SPV.

Par sa connaissance des difficultés auxquelles sont confrontées les collègues du primaire d'une région excentrée, Micheline a su faire se ressaisir le Comité quand celui-ci avait tendance à oublier la « vraie » école.

Jean-Marc, de par son acuité à la défense de la justice sociale et son sens du détail, ne laissa rien passer quand le comité se montrait un peu trop proche de l'employeur.

Micheline et Jean-Marc ont plus que mérité d'être décorés de l'ordre des Comitards SPV!

En février, la SPV publiait dans l'Educateur un appel à candidatures pour dynamiser son comité.

C'est avec une grande satisfaction qu'il peut annoncer pour le début de la période 2011-2015, un comité au complet, nanti de 7 membres comme l'indiquent les statuts de notre association professionnelle et syndicale: Avec Noémie Prod'hom, Fabian Zadory, Gregory Durand et Paolo Naclerio, auxquels s'adjoignent les fidèles Mireille Brignoli et Jean-Claude Sahli, ainsi que le président Jacques Daniélou, il n'est pas vain d'affirmer que, plus que jamais, la SPV est en des mains à la fois dynamiques et d'expérience.

Et maintenant...

L'automne 2011 verra arriver l'heure de vérité. Pour l'école vaudoise et, ne le cachons pas, pour la Cheffe du DFJC. Le peuple choisira. Ou il se laissera bercer par l'illusion qu'il suffit du ravalement de façade et des déclamations des initiants d'Ecole 2010, ou il choisira de suivre le Grand Conseil en soutenant la LEO, dont le souffle n'est pas celui des quarantièmes rugissants, mais qui nous semble néanmoins ouvrir des perspectives.

Quoi qu'il advienne, la SPV revendiquera de faire partie du processus d'écriture du règlement de la nouvelle loi scolaire. Elle mettra toute son énergie pour souffler sur les braises susceptibles d'embraser de manière positive la structure et l'organisation de notre école obligatoire. Elle mettra en garde aussi contre les mauvais chemins.

Puis elle accompagnera le processus légal qui devrait voir l'édiction de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée et de son règlement d'application.

Comme elle engagera moyens et réflexions utiles à rendre le quotidien et le statut des enseignants de l'école vaudoise le plus heureux qu'il sera possible à travers les articles de la Loi sur le personnel enseignant à venir. Sur le cahier des charges, nous ne faiblirons pas. Cette affaire a assez duré. Que des employés en soient à exiger que leurs missions et surtout les limites de celles-ci soient précisées par l'employeur confine au pathétique.

La SPV se doit également d'accompagner le processus de mise en oeuvre du Plan d'études romand (PER). Sur certains champs, notamment en histoire et géographie, le PER induit des approches renouvelées qui nécessitent une attention soutenue. Il serait bon que la HEP reçoive quelques orientations claires de l'employeur étatique dans ce domaine. Certes, notre institut de formation des maîtres possède un haut degré d'autonomie due à sa qualification tertiaire, mais cette qua-

lité exige, plus qu'elle ne devrait protéger. La HEP ne peut travailler en vase clos. La HEP est « aussi » une école professionnelle.

D'obligatoires changements à venir à l'interne

A l'interne, le Comité cantonal se propose de revisiter le concept de sections d'établissement, pourtant inscrit dans les statuts de la SPV depuis 2006 seulement. Quelque chose ne fonctionne pas ou alors le comité n'a pas su y mettre l'attention nécessaire.

Alors que les « maîtresses enfantines » sont solidement inscrites en termes d'appartenance au sein de l'AVECin, elles devront sans doute et pourtant bientôt changer de sigle; Harnos oblige, le cycle initial aura tantôt vécu.

Quel que soit le texte légal qui régira l'école obligatoire choisi par le peuple, l'actuel Cycle de transition passera dans le degré primaire selon Harnos. L'AVMP dès lors doit travailler à une réflexion sur son futur. Celle-ci semble d'ailleurs déjà engagée.

Il ne sert à rien de se cacher derrière son petit doigt: Les 5-9 ont vécu. Cette association est aujourd'hui en stand-by. Le Comité cantonal mettra toute son énergie à construire une nouvelle maison du secondaire I au sein de la SPV. Cela a déjà été dit. Il convient maintenant de le faire.

On aurait pu souhaiter à l'AVEAC une première année plus légère. Comme dit plus haut, les attaques sur la profession et les disciplines manuelles l'ont fortement mobilisée. Face à l'adversité, l'AVEAC a tenu, même si une certaine tension - à nos yeux très injustement ciblée - a pu naître entre celle-ci et le Comité cantonal.

De la même manière, les difficultés de recrutement de l'AVEPS, apparemment dues à l'obligation d'affiliation à la SPV, doivent être posées sans tabou. La SPV ne peut en aucun cas être le fossoyeur de cette association !

Enfin, il nous apparaît que dans le contexte de l'édiction à venir de la Loi sur la pédagogie spécialisée, l'AVESAC, l'AVMD et l'AVMES devraient encore pouvoir resserrer leurs liens. Pour ces deux dernières en tout cas, la question d'une éventuelle fusion peut rester posée.

Quant aux deux « petites » associations de la SPV, l'AVMM et la SVASPRYJAD, elles ont subi des vicissitudes importantes. La première par une difficulté de recrutement et un délitement de son comité; la seconde, secouée par le mauvais traitement infligé aux rythmiciennes par DECFO.

Ces deux associations méritent tout le soutien du Comité cantonal. Elles auront ce soutien.

Une secrétaire, Marie Jeanneret, toujours et encore fidèle.
Un secrétaire général tout neuf, Yves Froidevaux, dynamique, performant, plein d'énergie et d'un calme à tout épreuve.
Le Comité cantonal salue l'engagement, la gentillesse et la performance du Secrétariat général. Ses membres ne peuvent que témoigner de l'excellent esprit qui règne au bureau des Allinges.

De manière plus détaillée, et comme à l'accoutumée, on trouvera plus bas ce qui a constitué l'essentiel des engagements du Comité cantonal durant les mois de juin 2010 à mai 2011.



**Comité cantonal
de la SPV**

Jean-Marc Nicolet
Micheline Rieben
Jacques Daniélou
Mireille Brignoli
Jean-Claude Sahli

mai 2011

Rapport d'activités du Comité cantonal de la SPV juin 2010 - mai 2011

Composé de Mireille Brignoli, Micheline Rieben, Jean-Marc Nicolet et Jean-Claude Sahli, et présidé par le président de la SPV Jacques Daniélou, le Comité cantonal s'est réuni à 34 reprises, ordinairement, dans l'intervalle qui sépare l'AD SPV 2010 de celle de 2011.

De plus, ses membres, en tout cas dans leur majorité, ont participé aux AG de la FSF et du SER.

Enfin, le CC s'est réuni exceptionnellement un dimanche, celui qui précédait la présentation officielle du projet de LEO en septembre 2010.

Le Comité cantonal témoigne ici de la convivialité qui l'anime. Et ne saurait mentir: il n'est pas rare que les séances qu'il tient tous les jeudis ne se terminent par quelque verre partagé.

Comme il est établi par habitude, on trouvera ci-dessous l'essentiel de ce qu'il a traité entre juin 2010 et mai 2011.

Activités particulières des membres du Comité cantonal

Mireille Brignoli

Mireille reste membre du comité de l'AVECIN. Elle participe aux travaux du groupe de référence Cin de la Direction pédagogique.

Mireille représente les premiers degrés vaudois au sein de la Commission pédagogique de la CIIP. Elle y traite de nombreux dossiers, parmi lesquels la mise sur pied de la journée RomandTIC 2011 et la relecture et vérification de manuscrits de moyens d'enseignement (« Entrée dans l'écrit »).

Mireille est aussi membre de la Commission pédagogique du SER et supplée aux - rares - absences du président de la SPV au sein du Co-SER (notamment le 11 juin 2010).

Mireille a participé à la Table ronde des Assises romandes de l'éducation (SER) le 25 septembre 2010. Et, enfin, Mireille Brignoli reste en charge du groupe « intégration » de la SPV.

Micheline Rieben

Comme membre du comité de l'AVMP, a notamment participé à l'élaboration de l'argumentaire sur la décharge au primaire.

Ses apports « de terrain » et ses échos des préoccupations des collègues de ces degrés restent essentiels à la réflexion du comité de la SPV.

Micheline a aussi assisté au colloque « Piloter à travers des turbulences » en février 2011.

Jean-Claude Sahli

Assure un mandat au sein du BPA comme répondant de la formation en Travaux manuels.

Il représente aussi l'AVEAC au sein d'un groupe de travail de la DGEO relatif à l'équipement des salles de TM.

Sa position au sein du Comité cantonal et en même temps en celui de l'AVEAC n'a pas toujours été facile à tenir. L'optimisme et le dynamisme positif de Jean-Claude ont permis à ce dernier de tenir dans la tempête qui a saisi les enseignants de disciplines manuelles ces derniers mois.

Jean-Marc Nicolet

A assuré une présence « SPV » en un des chalets du Sommet de la Francophonie en octobre 2010.

Il a aussi représenté la SPV, avec le président de celle-ci, lors de l'assemblée de la SPFF à Pont-la-ville, le 1er septembre 2010.

Jean-Marc a établi des liens avec la presse au nom de la SPV dans divers dossiers, dont, en septembre 2010, sur la question de la VSO et des places d'apprentissage et en février 2011 à propos... de la gestion à l'école des troubles de l'alimentation des élèves.

Jacques Daniélou, en sa qualité de président de la SPV a, notamment:

- représenté le Comité cantonal le 6 novembre 2010 à l'AG de l'AVEPS, le 10 novembre aux AG de l'AVMES et de l'AVMD, le 6 avril 2011, à l'AG de l'AVECin, le 12 avril à l'AG de la SVAS-PRYJAD, le 4 mai à l'AG de l'AVEAC et le 10 mai à celle de l'AVMP ;
- représenté la SPV, le 11 novembre 2010 à la remise des diplômes de la HEP Vaud ;
- assisté au Colloque organisé par le SUPEA, le 17 décembre 2010 « Attaques au corps, pathologies narcissiques » chez les adolescents ;
- établi, le 20 décembre 2010 un contact et mené un entretien avec Mme Elisabeth Thorens-Gaud dans le cadre de la mise sur pied d'un concept de lutte contre l'homophobie dans les écoles ;

- rencontré à deux reprises deux duos de gymnasiens proposant des travaux de maturité sur l'école vaudoise et ses changements structuraux en cours ;
- animé un atelier lors de la journée pédagogique organisée par l'établissement lausannois de Floréal sous le titre « éthique et déontologie », le 15 septembre 2010 ;
- assisté et représenté la SPV lors de l' AG de la SVMS en janvier 2011;
- assisté au colloque « Piloter à travers des turbulences », le 12 février 2011, à l'UNIL ;
- représenté la SPV, le 27 mars 2011, lors d'un débat sur les enjeux de l'école, organisé par l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ;
- représenté la SPV, le 29 avril 2011, au Salon du livre de Genève, dans un débat intitulé « la bataille de l'école ».

Faïtières et partenaires

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

www.le-ser.ch

Syndicat des enseignants romands (SER)

Le président de la SPV représente le SER au sein de la COMEVAL (moyens d'enseignement) et de la COMETE (TIC et médias), deux instances de la CIIP.

Au premier titre, il participe toujours activement à la mise sur pied de la Semaine des médias romande. Jacques Daniélou est aussi délégué du SER dans la plateforme tripartite (parents-enseignants-directeurs) qui remplace dorénavant le défunt Conseil de la coordination de la CIIP.

Le Comité du SER (CoSER), auquel participe de droit le président de la SPV a, ces derniers mois, principalement orienté ses travaux sur les questions du financement du SER, « boosté » par les orientations du SG SER Jean-Marc Haller. Une augmentation de la cotisation semble inéluctable.

En regard d'intérêts qui devraient être premiers, le CoSER a consacré plusieurs séances à la réflexion sur ses grandes options, celles-ci étant concrétisées par un « livre blanc », officiellement en débat depuis mi-mai 2011. Enfin, c'est autour de ce « livre blanc » que devrait s'articuler le Congrès du SER du 3 décembre 2011.

L'Assemblée des délégués du 27 novembre 2010 a notamment vu s'affronter deux tendances divergentes en regard des positions que l'UDC a publié sur l'école obligatoire à l'automne 2010. Partisane de la ma-

nière forte, la SPV n'a pas été suivie sur ce chemin, l'AD adoptant au final une position assez molle. Depuis, une pétition intitulée « Tout enfant est éduicable: Pour une école publique sans exclusion » a été lancée par le SER, dans tous les cantons romands. Adressée aux exécutifs cantonaux, elle demande de tenir face aux approches simplificatrices de l'UDC. Sera-ce suffisant ? Le Comité cantonal de la SPV estime que le SER fait dans la dentelle, alors que les canons seraient plus appropriés.

Le 31 mars 2011, le CoSER et les chefs de département de l'instruction publique ont tenu, à Neuchâtel, une séance commune. Au menu... les langues toujours, mais aussi évidemment la mise en oeuvre du PER, ainsi que l'avenir de la recherche et de PISA dans le contexte où les standards Harmos semblent l'emporter comme première référence...

Enfin, et par ailleurs, Jacques Daniélou tient toujours, dans L'Educateur, une rubrique intitulée « Pêché à la téléche ». Celle-ci rapporte quelques sous à la SPV !



www.fsf-vd.ch

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Le président de la SPV représente celle-ci au sein du Comité central de la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Le CC FSF se réunit tous les mois.

Aux côtés et en appui de la SPV, la FSF a notamment réagi en novembre 2010, afin que tout soit mis en oeuvre pour améliorer la situation tatillonne que le Conseil d'Etat a établi pour réengager des enseignant-e-s à la retraite.

Dans un contexte où le Conseil d'Etat est à la limite du parjure, la FSF a lancé en mars 2011, une pétition sur deux objets. Premièrement, afin que soit mis en oeuvre le mécanisme des primes d'ancienneté (gelées depuis 2003) et, deuxièmement, que soit formée la commission de réexamen des fonctions, obligée à voir le jour en janvier 2011 par un décret du Grand Conseil de 2008.

Sur ces deux objets, le président de la SPV ne cesse d'insister au sein du CC FSF pour que notre faïtière syndicale soit plus combative.

Enfin, on signalera que Jacques-Etienne Rastorfer, membre de la SPV, pilote toujours d'une belle main les assemblées des délégués de la FSF et que Béatrice Métraux, jusqu'ici Secrétaire générale, est désormais présidente de la FSF.



www.ape-vaud.ch

Association des parents d'élèves (Apé-Vaud)

Le président entretient de nombreux contacts informels avec la présidente de l'Apé-Vaud, Barbara de Kerchove, et la Secrétaire générale Sylvie Pittet-Blanchette.

Le 6 septembre 2010, une importante rencontre s'est déroulée, qui réunissait le comité de l'Apé, et les associations professionnelles d'enseignants (SUD/SSP/SPV); ainsi qu'un directeur d'établissement. La question de l'entretien obligatoire personnel entre les familles et l'école a fait naître des tensions, cet entretien ne devant pas, selon le comité de la SPV, nécessairement figurer dans la loi, mais relevant d'abord du cahier des charges.

D'autres contacts, entre l'AVECin et le comité de l'APÉ, ont apparemment permis de trouver un terrain d'entente sur les horaires du Cin, dans un contexte où une des premières préoccupations de l'Apé semble relative aux questions d'harmonisation de ces horaires.

Parents d'élèves ou parents tout court ?

Le 16 décembre 2010, le Comité cantonal a tenu une autre séance avec celui de l'APÉ afin de tracer à grandes lignes ce que chacun pouvait attendre de la LEO et de l'éventuelle campagne à son propos.



www.hepl.ch

HEP-Vaud

Le 2 septembre 2010, le Comité cantonal a débattu avec les responsables de la formation continue de la HEP Vaud (programme des cours, PER et Harmos).

Le Comité a également milité pour que la formation continue ne fasse pas les frais d'un budget de la HEP peu adapté au nombre toujours grandissant d'étudiants !

Le jeudi 20 janvier 2011, le Comité cantonal de la SPV a tenu séance avec les responsables de la formation des enseignant-e-s en terre vaudoise en présence de Mme Chantal Ostorero, Cheffe de la DGES (Direction générale de l'enseignement supérieur).

Le comité y a notamment porté les revendications de sa résolution dans le domaine concerné, votée par l'AD de juin 2010, singulièrement relatives aux reconnaissances potentielles des anciens titres.

Il a ainsi défendu la plus large ouverture possible qui puisse autoriser les enseignants du primaire (anciens et nouveaux) à engager des formations subséquentes et a interrogé les représentants de l'institution sur les marges de manoeuvre que le canton de Vaud entendrait s'autoriser en regard des obligations fédérales et intercantionales dans le champ de la formation des enseignants de l'école obligatoire.

Alors que des incompréhensions de date et une certaine légèreté d'organisation des deux parties ont conduit à ce que la SPV ne puisse intervenir ce printemps devant les étudiants du secondaire I et II, celle du 8 avril 2011 devant une septantaine de futures collègues du primaire semble avoir porté été bien accueillie.

Le président y a rappelé que la SPV était la « maison naturelle » des généralistes.

LEO

En septembre 2010, alors que le projet de Loi sur l'école obligatoire (LEO) établi par le Conseil d'Etat devait être présenté publiquement lendemain, le Comité cantonal a néanmoins pu y consacrer le dimanche précédent. Cela lui a permis de prendre très rapidement position.

Puis d'initier une rencontre entre la SPV (président et secrétaire général) et quelques députés « amis », afin d'apporter à ceux-ci les positions de la SPV et surtout d'entendre ce que ces derniers désiraient défendre.

Le 13 octobre 2010, une assemblée des « 5-9 » réunissait une trentaine de collègues. Entre interrogations et déceptions relatives à ce que la LEO proposait sur le secondaire I, cette séance d'un après-midi a surtout permis de prendre conscience de la faible connaissance du dossier par les collègues présents. De même que de mesurer les peurs.

Le 1er novembre, le président et le secrétaire général étaient entendus par la commission du Grand Conseil. Ils y ont défendu les grandes options de la SPV et rappelé en particulier qu'introduire une période de décharge pour maîtrise au primaire en oubliant au passage les enseignant-e-s du Cin était inacceptable. Depuis la commission a fait sienne cette conviction. Si maîtrise et décharge il y a, ce sera pour toutes et tous.

Aujourd'hui la commission a fini ses travaux. Le Comité cantonal a publié ses conclusions sur ceux-ci.

Alors que se profilent les débats en plénum du Parlement, puis la campagne, le Comité cantonal présentera à l'AD 2011 la position qu'il estime devoir être celle de la SPV sur la LEO et mettra en débat la question du degré de soutien à celle-ci, ainsi que le montant financier nécessaire à concrétiser le soutien à cette campagne.

Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée

Parallèlement aux travaux relatifs à la LEO, un avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée a été élaboré.

Le Comité cantonal, la Conférence des présidents, les associations de la SPV et son groupe « intégration » ont longuement décortiqué le projet. Ils en sont arrivés à la conclusion que celui-ci ne pouvait être accepté aujourd'hui et en l'état, et affirmé qu'il s'agirait de reprendre la question notamment une fois la nouvelle Loi scolaire acceptée et la mise en oeuvre d'Harmos un tant soit peu stabilisée.

Plan d'études romand (PER)

Répondant à une sollicitation de la Direction pédagogique relative au mode d'introduction du Plan d'études romand (PER), le Comité de la SPV a répondu, à l'automne 2010, qu'il estimait judicieux d'introduire simultanément le PER dans les degrés primaire et secondaire et ceci en 2012. (Sous réserve de retards importants de livraison des moyens d'enseignement nouveaux dans des champs et disciplines où les objectifs du PER sont très éloignés de ceux déclinés dans l'actuel Plan d'études vaudois).

Le Comité a estimé que la simultanéité pouvait non seulement provoquer un effet de basculement symbolique fort, mais surtout éviter aux enseignants de devoir conduire l'enseignement sous l'égide de deux plans d'études distincts.

Cette approche a été relevée comme pertinente par la DP.

Communication

Site internet

Depuis la dernière AD, 24 informations pédagogiques ont été publiées sur www.spv-vd.ch et également 24 communications dites « syndicales ».

Cet équilibre parfait exprime la réalité à laquelle le Comité cantonal doit faire face: le grand écart réussi entre les deux axes fondateurs de la SPV.

Le Comité cantonal étudie la possibilité de remodeler entièrement le site internet de la SPV, dont la fréquentation est honorable (près de 135'000 visites depuis la dernière AD), mais dont l'ergonomie et l'aspect datent désormais.

Mois	Totaux
	Visites
Avr 2011	7159
Mar 2011	12715
Fev 2011	14154
Jan 2011	12709
Dec 2010	13003
Nov 2010	12881
Oct 2010	10937
Sep 2010	10913
Aou 2010	10114
Juil 2010	9713
Juin 2010	8959
Mai 2010	11010
Totaux	134267



www.ecoledurable.ch

Ecole durable

Consacré à l'actualité de la future Loi sur l'enseignement obligatoire et aux grands enjeux qui traversent l'école vaudoise, le site Ecoledurable est resté un peu orphelin et en stand by durant les travaux que la commission du Grand Conseil a conduits sur le projet de LEO

Pour rappel, on trouve sur www.ecoledurable.ch des dizaines de documents de référence, les textes en débat et les positions de la SPV.

Récemment un sondage consacré au retour des notes en actuelle 3e année du primaire, selon la LEO, a généré un jolie fréquentation du site.

Ce dernier, selon la volonté du Comité cantonal, prendra vraisemblablement une tournure plus militante à l'approche de la votation qui opposera l'initiative Ecole 2010 à la LEO.

Courriels aux collègues

12 courriels ont été adressés à tous les membres.

9 autres courriels ont été transmis de manière plus ciblée, à des catégories de membres spécifiques.

Majuscules

No 79, août 2010

Rentrée scolaire/Intégration/LEO/enseignant-e-s retraité-e-s au panier/DECFO

No 80, novembre 2010

PER/Assurances maladie/séance d'info pour la retraite

No 81, février 2011

Pétitions SER / Forum du 30 mars/archives de la SPV/enseignant-e-s TM/ACT EF

No 82, mars 2011

Pétitions SER et FSF/déménagement du Musée de l'école

Affichettes

Deux affichettes ont été envoyées aux établissements: en octobre 2010 (recrutement) et en mars 2011 (Forum sur l'éthique et la responsabilité dans le domaine de l'enseignement)

**2010,
notamment**

Presse

6 juin, 24 Heures

Le président sur les relations école-parents

21 juillet, TSR

Le président sur la pénurie d'enseignants

20 août, 24 Heures

Le président sur la rentrée (élèves ingérables)

21 août, 24 Heures

La président de l'AVECIN sur les fournitures scolaires

22 août, Fémina

Le président à propos de l'accueil de jour

23 août, Migros Magazine

Le président sur la « rentrée »

8 septembre , L'Hebdo

Le président sur la noyade en Ardèche

10 septembre, Le Temps

Les enseignants et les réseaux sociaux

3 octobre , 20 minutes

Yves Froidevaux sur les tests surprise... à Neuchâtel

5 octobre, Rouge FM

Le président sur le projet de LEO

5 octobre , La Télé

Yves Froidevaux sur le projet de LEO

4 novembre, RSR

Débat entre le président et Oscar Freysinger

20 novembre, Le Temps

Mireille Brignoli aux Assises du SER

25 novembre, ATS et divers

26 novembre, 24 Heures

La SPV citée sur la questions des enseignants retraités remplaçants

**2011,
notamment**

12 janvier, 24 Heures

La SPV soutient le projet de ferme pédagogique à St-Légier

1er février, 24 Heures

2 février, Le Matin

Le président à propos d'une plainte d'un père d'élève pour mobbing

20 février, Le Matin dimanche

Yves Froidevaux sur la responsabilité en camp

10 mars, 24 Heures

Le président sur le mandat PISA donné à MIS Trend

16 mars, RSR

Le président sur les relations entre parents et enseignants

21 mars, 24 Heures

Yves Froidevaux sur les voyages d'études

24 mars, Médialogues (RSR)

Le président à propos des médias à l'école

25 mars, Radio Chablais

Le président en débat sur l'intégration

31 mars, RSR/La Liberté

Le président à propos de la tournée de Jean-Luc Delarue

Mais encore ...

Enfin, de manière un peu impressionniste, le Comité cantonal propose un choix succincts d'interventions plus ponctuelles:

Ainsi le Comité cantonal durant l'année écoulée a, et est, notamment:

- mis sur pied la « Fête à Jean-Marc » du 12 novembre 2010, organisée, avec le soutien logistique de Claudine Bonzon, pour marquer la reconnaissance de la SPV envers son Secrétaire général démissionnaire ;
- débattu, le 9 septembre 2010 avec ses représentants au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB) et ainsi obtenu, conséquemment, des informations statistiques sur les congés auprès du Secrétaire général du DFJC, Jean-Paul Jubin ;
- rencontré formellement, le 10 septembre 2010, la Cheffe du département pour appuyer les résolutions de l'AD 2009 et 2010

- (décharge au primaire, statut unique pour l'école obligatoire et subsides, statut des enseignant-e-s retraité-e-s notamment) ;
- intervenu, en octobre 2010, auprès des RH de la DGEO, afin que le concept de responsabilité des accompagnants lors des sorties et camp soit clarifié ;
 - intervenu par courrier auprès de Pierre-Yves Maillard et du Conseiller fédéral Didier Burkhalter en décembre 2010, à propos de la suppression du subside pour l'achat de lunettes pour enfants ;
 - intervenu, en février 2011, auprès de la Cheffe du département de manière à ce que la SPV soit impliquée dans la réflexion sur la création de cercles scolaires conjoints entre Vaud et Fribourg ;
 - établi, en février 2011, en lien avec la conférence des présidents, un projet de grille-horaire permettant de maintenir tant que faire se peut les disciplines artisanales ;
 - soutenu en février 2011 les logopédistes et les collègues du primaire dans leurs réflexions sur les dépassements de budget dans ce domaine.

Comité cantonal de la SPV, mai 2011

Instances internes

Conférence des présidents



**Bernard
Grandjean**
*Président de la
Conférence des
présidents*

Depuis notre assemblée d'Yvorne, la Conférence des présidents d'associations s'est réunie à 6 reprises, au siège de la SPV.

Yves Froidevaux a su remarquablement y prendre sa place de secrétaire et la conférence a pu fonctionner à la satisfaction de chaque association, dans un climat d'intense réflexion et d'agréable collaboration.

Suite à la fusion de l'AVMACT et de l'AVMTM, c'est avec plaisir que nous avons retrouvé Martial Delacour, président de la nouvelle AVEAC. Claudine Dutoit a remplacé Pascal Mornod, pour l'AVEPS et tout récemment Pierre Glardon, de l'AVMM, a présenté sa démission.

Outre les soucis générés par les représentations au Tripac, deux consultations d'importance ont clairement pris le dessus des affaires courantes et ont durablement occupé les esprits : la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée et la discussion sur les grilles-horaires.

Ces exercices complexes ont permis aux membres de la conférence de mieux connaître les graves enjeux de ces textes. Plusieurs associations ont notamment dû sortir du bois et annoncer la couleur en ajoutant leurs propres contributions à la réponse très aboutie du comité SPV.

Exemple de l'engagement total de chaque présidente et chaque président : le 23 décembre, alors que les vacances de Noël débutent, conférence au grand complet, suivie d'un fort sympathique repas où, si besoin est, les liens se resserrent encore davantage !

Le secret de la richesse de ce lieu de débats ? C'est simple : les représentants des associations professionnelles acceptent de quitter un instant le terrain où ils sont ancrés pour confronter leur idéal avec les partenaires syndicaux, dans un esprit d'ouverture et de respect.

Groupe de travail intégration



Mireille Brignoli
Présidente du GT
intégration

Le groupe de travail intégration est normalement composé d'au moins un représentant de chaque association de la SPV.

Il s'est réuni une fois cette année.

Lors de cette réunion, il s'est attaché à participer à la réponse de la SPV sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée.

Quelques pistes pour le futur:

- Comment dépasser la politique d'intégration dans l'école ordinaire des enfants à besoins particuliers pour arriver à une école inclusive?
- La mise en place des enseignants « renfort pédagogique ».
- Mieux définir les rôles de l'enseignant « SPS », de l'enseignant « renfort pédagogique ».
- Maintenir et favoriser l'échange entre nos différentes associations.
- Poursuivre la réflexion générale de la SPV autour de l'intégration, de la pédagogie compensatoire et spécialisée.

Membres du GT intégration

Présidence: Mireille Brignoli (CC SPV)

Membres: Françoise Pochon (AVEAC), Leonardo Camposo (AVMES), Noémie Prod'hom (AVMP), Rémy Châtelain (AVMES), Christine Sözerman (5-9), Mireille Moia Carrard (AVMES), Alice Conod (AVMP), Isabelle Berney-Monnier (AVECIN), Bernard Grandjean (AVMD), Anne Gillieron (AVESAC)

(Absents : AVEPS, SVASPRYJAD, AVMM)

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle initial



*Anne-Claire
Chaubert
Présidente*

Comité de l'AVECIN : des nouveaux visages

Suite à plusieurs départs du comité, deux nouvelles collègues ont rejoint l'équipe. Shirin Luget, qui travaille à Yverdon-les-Bains, a repris le poste de secrétaire, Caroline Emch, enseignante à Corcelles-près-Payerne, est la nouvelle caissière.

Nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : des avancées pour le CIN ...et une déception !

Lors de la dernière assemblée générale, trois résolutions relatives à la LEO ont été votées. C'est avec une grande satisfaction qu'il a pu être constaté, lors de la présentation du projet de loi modifié, que le contenu des résolutions de l'AVECIN avait été pris en compte : ce texte propose en effet un horaire de 18/26 périodes pour les élèves, n'évoque plus la nécessité d'une évaluation en 5 positions pour le CIN et maintient l'organisation des classes en multi-âge.

Une importante déception est néanmoins venue nuancer cet enthousiasme : l'attribution d'une période de décharge pour maîtrise de classe, accordée aux enseignant-e-s généralistes suite aux revendications répétées de la SPV, ne concerne pas, dans le nouveau projet de LEO, les professionnel-le-s du CIN !

Un comité de lutte pour l'attribution de cette période de décharge à l'ensemble du degré primaire a été créé en mai 2010, lors de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Maître-sse-s Primaires (AVMP). Au sein de ce comité, l'AVMP et l'AVECIN ont rédigé un argumentaire à l'intention des député-e-s du Grand Conseil chargés de l'étude du projet de loi scolaire.

Nous avons toutes les raisons de croire que le projet de loi qui sera présenté au peuple, après étude du Grand Conseil, ne comportera plus cette inacceptable inégalité de traitement entre enseignant-e-s généralistes.

« Mise en oeuvre de l'école enfantine obligatoire », groupe de travail de la DGEO

Pour préparer les changements consécutifs à l'entrée en vigueur d'Harmos et d'une probable nouvelle loi scolaire, la DGEO a mis en place un groupe de travail spécialement dédié au CIN. Anne-Claire Chaubert et Mireille Brignoli participent à ces réflexions, avec d'autres enseignantes, des formateurs de la HEP et des membres de la DGEO.

Les thèmes traités lors de ces rencontres sont l'évaluation, l'établissement d'une grille horaire, l'introduction du PER et la formation des enseignant-e-s, la création de nouveaux moyens didactiques, la communication école-famille et l'articulation entre l'école enfantine et le début de l'école primaire.

Une grille horaire pour l'école enfantine ?

En lien avec la consultation sur l'établissement de nouvelles grilles horaires, le Département souhaite établir de manière plus formelle la répartition disciplinaire des heures d'enseignement durant les deux premières années de scolarité. La DGEO a donc travaillé sur un projet de grille horaire pour l'actuel CIN, exprimé en pourcentage (sur une semaine, chaque discipline se verrait attribuer un pourcentage de temps d'enseignement).

Le comité de l'AVECIN a fait savoir son opposition à cette proposition, qui ne reflète pas le caractère interdisciplinaire de notre enseignement. Ce projet de grille horaire n'est, selon nous, pas en adéquation avec l'âge des élèves et les missions du début de la scolarité.

Relations avec les PPLS

Différentes questions et remarques concernant les relations des enseignant-e-s avec les PPLS sont récemment parvenues à notre comité. Il a notamment été observé que les modalités de collaboration entre enseignant-e-s du CIN et professionnel-le-s des PPLS sont fort différentes d'un établissement à l'autre. Si des rencontres, animations avec les élèves et autres possibilités de travail en commun existent dans certaines régions, et ce en amont des problèmes et en soutien à l'insertion des enfants en difficulté, elles ne semblent pas envisageables dans d'autres endroits du canton.

De grandes différences ont également été signalées sur le plan de la communication entre les professionnels, au moment de la restitution d'un bilan ou durant le suivi d'un élève. Les pratiques semblent diverger d'une région à une autre, allant d'une communication très ouverte

à des rapports quasiment inexistantes. D'autre part, les listes d'attente pour un suivi PPLS s'allongent un peu partout.

Afin d'avoir une idée plus claire de la situation, l'AVECIN a écrit à Eugénie Sayad, Cheffe de l'Office de psychologie scolaire (OPS), pour obtenir des précisions quant aux différentes procédures existantes et quant au cahier des charges des professionnel-le-s des PPLS. Une rencontre a eu lieu au mois de février 2011. D'ici l'été, l'OPS présentera une proposition de pistes de collaboration à l'AVECIN.



Comité AVECIN:

Mélanie Leresche,
vice-présidente

Caroline Emch

Mireille Brignoli

Shirin Luget

Anne-Claire Chaubert,
présidente

Chantal Vial

Christian Carrard

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires



Alice Conod
Présidente

Un comité en mouvance

Le comité, qui s'est réuni à neuf reprises cette année, se compose actuellement de six membres, Christiane Ballif, caissière, Micheline Rieben, secrétaire, Alice Conod, présidente, et Elisabeth Tésar qui a suivi le comité de loin cette année.

Line Schulé et Stéphane Cuttelod du comité de lutte pour une décharge pour maîtrise de classe ont rejoint les séances ordinaires du comité en décembre. Nous comptons sur leur élection lors de l'assemblée générale 2011.

Lors de cette assemblée, Christiane, Micheline et Elisabeth donneront leur démission. Le comité sera alors formé de trois membres.

Une belle assemblée générale 2010

La première partie de l'assemblée générale 2010 ouverte à tous les généralistes, membres SPV ou non, a été un succès.

Il s'agissait de se mobiliser pour l'obtention d'une période de décharge pour maîtrise de classe. Le président de la SPV et le secrétaire général ont accompagné le comité lors de cette partie en replaçant cette demande dans le cadre historique de la SPV, ainsi qu'en répondant aux questions posées.

Un comité de lutte revendiquant l'obtention d'une décharge pour de maîtrise de classe

L'appel à la création d'un comité de lutte lors de l'AG du 22 avril 2010 a bien fonctionné, puisque ce sont huit personnes qui ont rejoint le comité principal pour un temps donné afin de se mobiliser sur le sujet. Ce groupe s'est réuni 5 fois, de juin à novembre, avec la présence de Stéphane Cuttelod, Dominique Chabloz, Francine Gudet Jocelyne Henri, Line Meystre, Noémie Prod'hom, Line Schulé et Laurence Vallon. Une représentante de l'AVECIN était également présente à chacune des réunions. Lors des premières discussions, il est apparu que l'absence d'un cahier des charges compliquait notre travail d'où l'importance d'en demander une fois de plus une rédaction rapide. Le groupe a alors recensé les arguments en faveur de la décharge en évaluant notamment ce qui avait changé dans l'école et donc dans le métier d'enseignant depuis 1984, (date de la mise en oeuvre de cette période au secondaire I). Il a également envisagé diverses possibilités de mise en place.

Un document à l'attention des député-e-s du Grand Conseil a été rédigé. Ce travail a collaboré à ce que cette fameuse période de décharge, demandée par l'AVMP depuis 1999, soit inscrite dans le projet de Loi scolaire.

En ce qui concerne le cahier des charges, c'est une autre histoire...

Un grand merci à tous et toutes pour leur énergie nouvelle apportée.

Des nouvelles mesures logopédiques au rabais

Le comité a fortement réagi à l'annonce de la mesure demandant notamment un délai de trois mois entre bilan et traitement aux logopédistes privées. Après avoir fait part de notre soutien à l'association romande des logopédistes, nous avons demandé au président de la SPV de réagir à ce sujet. La demande étant pour l'instant en suspens, nous gardons un oeil ouvert sur la suite des événements.

Un avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée qui peine à convaincre

Après lecture de ce nouveau projet, la présidente s'est rendue à une présentation, le comité a fait part de ses remarques afin de contribuer à la réponse de la SPV. Des termes peu clairs, l'enfant intégré au centre de tout, éclipsant les besoins de la classe, une mise en oeuvre qui laisse sceptique... Chat échaudé craint l'eau froide.

C'est sans hésitation que nous avons soutenu la position de refus de la SPV sur ce dossier.

Une association qui doit bouger

L'avenir de L'AVMP est à nouveau sujet d'interrogation, le comité pense que la façon dont s'organise notre association a vécu.

Il travaille actuellement en collaboration avec le président SPV sur une nouvelle représentation du primaire au sein de la SPV. C'est le mandat qu'il se donnera, si la prochaine assemblée l'y encourage, pour l'année prochaine, afin de présenter un projet concret lors de son assemblée 2012.



Comité AVMP

Alice Conod, présidente
Micheline Rieben, secrétaire
Stéphane Cuttelod
Christiane Ballif, caissière

Line Schulé (absente)
Elisabeth Tésar (absente)

Les “5-9”

Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9



Jean-Marc Nicolet

"Les 5-9" sont en veilleuse depuis le 3 décembre 2009. Pilotée actuellement par un comité de transition composé de Jacques Daniélou, président de la SPV, Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV, et Jean-Marc Nicolet, membre du Comité cantonal, l'association ne demande qu'à retrouver le plus vite possible un second souffle, de nouvelles forces dirigeantes et, surtout... de l'ambition et de l'initiative ! Il y a des fauteuils "business class" qui ne demandent qu'à être occupés, qu'on se le dise...

Ce ne sont pas les sujets de réflexion et les occasions d'agir qui manquent : quel que soit le sort que les citoyens vaudois réserveront, en septembre 2011, à la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et / ou à l'Initiative Ecole 2010. A ce propos, une Assemblée générale a été convoquée le 13 octobre 2010 pour débattre de l'organisation du secondaire dans la nouvelle loi scolaire.

Après 11 ans d'existence, issue de la fusion de 2 associations sœurs de la SPV, l'Association des maîtres de la division supérieure (AVMDS) et celle des maîtres de la division terminale (AVMDT), l'association des "5-9" a - provisoirement, espérons-le - posé la clé sur la corniche.

Comité de transition des “5-9”

Jacques Daniélou

Jean-Marc Nicolet

Yves Froidevaux

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze



*Elise Milliet
Présidente*

Etat des membres

La SVASPRYJAD compte actuellement 47 membres actifs, dont 20 qui étaient présents lors de la dernière AG.

Comité

Le comité a été quelque peu remanié. Lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 2011, la trésorière a donné sa démission pour cause de reconversion professionnelle. La SVASPRYJAD la remercie chaleureusement pour son engagement au sein de l'association.

Actuellement, ce poste est encore à repourvoir, personne ne s'étant proposé.

Faits marquants

Organisation du nouveau comité

Suite à l'arrivée l'année dernière de Kristel Latapie et Camille Reithaar, le comité s'est rencontré à plusieurs reprises pour définir les responsabilités de chacun. La réflexion s'est portée sur la répartition des tâches ainsi que sur une communication appropriée tant à l'interne qu'avec les membres. De ce fait, les rôles respectifs de chacun ont été clarifiés.

Quelques changements ont été adoptés, notamment concernant la rétribution du comité. Le secrétaire n'est plus payé à l'heure, chaque membre du comité se voit offrir ses cotisations et rembourser la totalité de ses frais.

Recours DECFO contre la classification salariale en 9A

Cette année, le travail du comité s'est principalement concentré sur les séances autour du recours au TRIPAC (Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale vaudoise) déposé par un membre du comité.

Pour rappel, à la suite des négociations entre le DFJC et le comité de la SVASPRYJAD, la Cheffe du Département, Mme Anne-Catherine Lyon, s'est engagée en date du 9 juillet 2009 à présenter un décret au Grand Conseil demandant une revalorisation de la fonction des rythmiciens passant ainsi de la classe 9A/24 au lieu des 25 périodes actuelles. Malgré de régulières sollicitations de la part du comité, ce dé-

cret n'a pas abouti et les rythmiciens restent les enseignants les moins bien rémunérés du canton.

En parallèle, cinq des membres de l'association ont déposé un recours en lien avec la mise en place de DECFO-SYSREM. Un recours a été jugé, celui demandant le 11/25 au même titre que les enseignants de musique au secondaire pour formation équivalente.

- Une audience de conciliation a eu lieu le 28 septembre 2010. Aucun accord n'ayant été trouvé, cela a conduit à l'ouverture du procès.
- Pour la suite à donner, prenant conscience des besoins en termes de conseils juridiques, il a été décidé d'engager un avocat du travail pour défendre au mieux cette cause délicate. Pour ce faire, le comité a été contraint de faire un appel aux dons ; ainsi, la somme de 5000.- a été récoltée grâce aux nombreux versements des membres, de l'ASPRYJAD et de la SVASPRYJAD. Les autres frais de justice ont été pris en charge par la SPV que l'association remercie pour son précieux soutien.
- Il a été jugé opportun que la demande soit élargie tant à la classe 10/25 que 9/25, ceci dans le but d'augmenter les chances de succès. Une argumentation étayée, prenant en compte de nombreux paramètres de la profession a été préparée afin de sensibiliser le juge aux spécificités de notre travail (temps plein quasiment impossible à réaliser, déplacements non rémunérés, matériel à déplacer, dernier maillon de la chaîne organisationnel, ...).
- Il est à relever qu'entre l'audience de conciliation et la première audience du procès, Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, a adressé au comité une convention proposant dans un premier temps un classement en 9A/24, puis passant en 9/28 dès l'entrée en vigueur d'HARMOS. Le comité en accord avec la SPV a considéré cet acte comme une provocation et a refusé de le signer, ceci également dans un souci de ne pas interférer dans la décision de justice. Il est évident que cette décision a aussi pris en compte le fait que 28 périodes pour un temps plein représente une quasi impossibilité à organiser pour un enseignant de rythmique.
- Deux audiences s'en sont suivies avec audition de témoins, les 18 janvier et 2 février. Tout semblait favorable à la réévaluation et l'amélioration du statut des rythmiciennes et rythmiciens. C'est donc avec consternation que la SVASPRYJAD a pris connaissance du rejet total de tous les arguments de ce recours. Il ne peut y avoir qu'incompréhension, ceci d'autant plus face à l'aveu de-

vant le juge de Pierre Kolly, ancien Directeur général adjoint, reconnaissant avoir occulté cette fonction lors de la préparation de DECFO-SYSREM.

- Actuellement, le comité attend de recevoir les motivations du tribunal ayant conduit à cette décision de rejet. La question de faire appel auprès du Tribunal cantonal devra se poser, tout comme celle de l'opportunité d'agir en saisissant la commission de réexamen des fonctions.

Assemblée Générale, Morges, le 12 avril 2011

Une résolution a été présentée et adoptée à l'unanimité pour demander au DFJC qu'une période de « rythmique » soit clairement mentionnée dans les 3 périodes d'éducation physique prévues dans la grille horaire des deux premières années du 1er cycle du degré primaire Harnos.

La problématique du recours explicitée ci-dessus a longuement été développée, et, plus particulièrement, la suite à donner ainsi que l'aspect financier pouvant en découler.

Le débat s'est également porté sur la question des groupes de réflexion sur le PER. Il a été jugé opportun de développer une collaboration avec les associations des autres cantons. L'idée d'une journée pédagogique à ce propos a été évoquée.

Une nouvelle liste du « petit matériel » des salles de rythmique a été établie et acceptée. Elle sera présentée au SEPS lors de notre rencontre annuelle du 14 juin prochain.



Comité de la SVASPRYJAD

Karen Bernoulli

Camille Reithaar

Kristel Latapie

Elise Milliet, présidente

AVEAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices



Martial Delacour
Président

Allez savoir pourquoi une pincée d'AVMACT et quelques grammes d'AVMTM nous donnent un concentré d'AVEAC... Cette alchimie, le nouveau comité a dû se l'approprier rapidement pour en retirer le maximum d'efficacité.

Tout d'abord, et même si cela peut paraître anecdotique, la nouvelle appellation de l'association est « HEP romando-compatible » et « PER-compatible »... mais là s'arrête l'anecdote et la compatibilité. Du côté de la formation ouverte presque exclusivement aux généralistes porteurs d'un bachelor ou d'un titre jugé équivalent, peu de nouveaux collègues se forment. Quant au PER, par un tour de passe-passe regroupant ACT et TM en ACM, il péjore l'enseignant de nos disciplines et donne l'opportunité aux cantons de récupérer « facilement » une ou plusieurs périodes à la grille-horaire pour les redistribuer à des branches plus académiques ou à l'anglais. CQFD.

Dès le 28 avril 2010 et l'assemblée constitutive, le nouveau comité s'est donné des objectifs concrets que nous estimons être atteints aujourd'hui. **Les nouveaux statuts** sont finalisés. Un nouveau **site internet** fonctionnel et interactif qui regroupe les deux axes syndicaux et pédagogiques de notre mandat est né. Un rapprochement avec la **SVTM** (société vaudoise de travaux manuels) permet une collaboration efficace autour de certains dossiers. La participation de membres du comité au sein de différentes **commissions pédagogiques**, comme par exemple dans le groupe « ARTS » de la DGEO, autorise des interventions et une collaboration avec l'employeur sur certains dossiers. Le comité a également «forcé les portes» de la HEP pour récupérer momentanément quelque **160 mémoires pédagogiques** afin de les trier et les répertorier. Sous une forme encore à définir, ils seront ensuite disponibles pour les collègues qui le désirent dans les locaux de la HEP. Une convention a été signée dans ce sens et ces ressources serviront peut-être encore un peu...

Sur un plan plus syndical, l'AVEAC peut heureusement toujours compter sur l'appui de la SPV pour participer à la gestion des dossiers importants et sensibles qui ne manquent pas.

Le TRIPAC traite prioritairement un certain nombre de recours « types ». Concernant les travaux manuels, c'est celui d'une requête contre la non-reconnaissance salariale liée au titre le plus élevé en sa possession, logique nouvelle de collocation sur la base des fonctions et non pas des titres qui est traité depuis l'automne dernier. Il englobe maintenant aussi le principe général de la collocation en classe 10, respectivement en classe 11, des disciplines spéciales par opposition aux autres disciplines dites académiques. Il sera très difficile de contrer la machine salariale mise en place par la DGEO et ses avocats mais nous voulons aller au bout de toutes les pistes possibles.

Quelques collègues ont été touchés par les mesures décidées à la DGEO concernant **l'ajustement des contrats** liés à l'enseignement des branches académiques ou non-académiques. Ce retour en arrière dénoncé par la SPV et le choix qui était proposé aux collègues concernés pouvait influencer plus ou moins fortement leur futur salarial voire leur rente mensuelle de retraite. Un moratoire de 5 ans a pu être obtenu lors d'une négociation menée par la président de l'AVEAC, celui de la SPV et le secrétaire général de notre faïtière.

Enfin, **la future grille horaire** proposée par le Département et la place plus que restreinte laissée aux activités créatrices manuelles ne pouvait qu'inquiéter le comité. Plusieurs actions ont été entreprises rapidement et de concert avec la SPV et la SVTM: article de Jacques Daniélou dans l'Éducateur, lettre aux députés et, de notre côté, quelques centaines de courriers envoyés afin d'alerter le monde professionnel, les parents d'élèves, les collègues et les directions... avec une référence à un important dossier figurant sur notre site. Cette action et un certain nombre de courriers et de lettres types adressés à Anne-Catherine Lyon ont suscité une réponse de sa part et une prise de conscience générale des enjeux. Nous devons encore nous montrer vigilants et actifs tout au long de la consultation pour espérer sauver le domaine « ARTS » d'un naufrage quasi programmé!

Entre les tâches que nous nous étions fixées et les actions réactives qui nous ont mobilisés, cette première année de mandat a été riche en émotions et a suffi à notre bonheur. Cependant, le comité fonctionne bien, a des projets en vue et garde le moral et l'envie d'aller de l'avant pour cette prochaine année... à moins que l'on ne nous freine encore et encore!



Comité de l'AVEAC

François Corthésy
Christian Martin
Françoise Pochon
Martial Delacour, président
Birgit Pattey
Jean-Claude Sahli
Anne Rodigari
Frédérique Henry
Daniel Borel

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



**Bernard
Grandjean**
Président

Vie du comité

Le comité évolue comme suit :

Après de nombreuses années d'engagement à l'AVMD, Anne-Catherine Pasche a pris la décision de faire coïncider retraite et démission du comité.

Elisabeth Cappelli, fidèle membre active, a également choisi de lever le pied et nous accueillons Marie-Thérèse Ramoni, qui se chargera des tâches de secrétariat.

Nicolas Baume a remis la charge de caissier à Michèle Charrière.

Le comité fonctionne grâce à un solide esprit de collaboration et d'investissement de ses six membres. Il s'est réuni à 7 reprises depuis la dernière AD.

Evolution de l'effectif des membres AVMD

L'association est composée aujourd'hui de 84 collègues, soit une baisse de 5 membres par rapport à l'an passé. Les démissions sont liées aux départs à la retraite et quelques inscriptions suite à la journée pédagogique sont enregistrées.

Assemblée générale

Le 10 novembre 2010, 35 membres se sont retrouvés à Crêt-Bérard, fidèles au rendez-vous de l'aube !

Outre les habituels points statutaires, ont été discutées les questions de modifications du rôle de l'enseignant D, responsable de classe ressource ou MCDI, en regard de l'avant-projet de loi LEO, le niveau de formation du personnel auxiliaire, la revendication d'une période de décharge, le statut de Prafo en enseignement spécialisé ainsi que la mise en pratique de la nouvelle formation de Master MAES.

Journée pédagogique du 28 octobre 2010

Les deux comités AVMES et AVMD peuvent se féliciter d'avoir mené à bien l'organisation de cette journée pédagogique, reconnue par le SESAF comme formation continue.

C'était en effet une première : collaborer, échanger, confronter nos idéaux, mieux se connaître et finalement travailler ensemble. Nos deux associations ont tout à gagner de cette mise en commun de nos forces vives : la journée a réuni 165 collègues, les autorités du SESAF ont pu répondre aux questions pointues qui avaient été préparées à leur intention.

Christian Pierroz, coordinateur du centre spécialisé de Martigny, impliqué depuis longtemps déjà dans le processus valaisan d'intégration scolaire, a décrit ses conditions de travail et les nécessaires aménagements de l'école régulière. Brossant un tableau jugé par certains participants trop idyllique, le conférencier a dû entrer dans les détails de l'organisation de la construction du projet personnalisé et décrire les diverses difficultés rencontrées : temps de présence enseignant spécialisé-enfant pris en charge très important, carences possibles au niveau des ressources humaines, manque de temps pour l'élaboration réfléchie d'un projet pédagogique à chaque fois unique.

Sept ateliers réunissaient les collègues l'après-midi ; excellente façon de susciter des échanges entre enseignants spécialisés oeuvrant en institutions ou dans les écoles et qui pourraient, au vu des différences statutaires et salariales particulièrement injustes, se regarder en chiens de faïence. Sans entrer dans la description du contenu des ateliers, le comité relève qu'ils étaient tous animés par des collègues qui représentaient l'école régulière, les institutions, les classes d'enseignement spécialisé rattachées aux établissements scolaires et la HEPL.

La réussite de cet événement motive le groupe de pilotage à reconduire l'expérience : nous vivrons le 12 octobre 2011 une journée cen-

trée sur les différents types de troubles du langage et des mathématiques, avec un apport du Dr Laurent Junier et des ateliers animés par des logopédistes et des membres du groupe romand pour la dyslexie, le Gre10.

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

L'AVMD a participé à l'élaboration d'une réponse à la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Son positionnement peut paraître fort, il est entièrement assumé par son comité : l'intégration intelligente, vécue avec bonheur tant par les élèves que par les enseignants de classes régulières, ne peut se passer de structures d'enseignement spécialisé séparatives au sein des établissements scolaires. Le constat actuel fait clairement apparaître un taux de pénibilité du travail trop important. Des enseignants parmi les plus chevronnés expriment épuisement, découragement, quand ce n'est pas écoeurement irrémédiable.

HEP

En partenariat avec Yves Froidevaux et l'AVMES, des membres du comité ont présenté notre association professionnelle aux étudiants MAES (formation académique) de la HEPL. C'est toujours l'occasion de faire parler de notre engagement et d'être à l'écoute des préoccupations de nos futurs collègues.

SER, Commission «Enseignement spécialisé»

Le président du comité participe activement à la mise sur pied de la prochaine journée romande de l'enseignement spécialisé, qui aura lieu le 23 novembre 2011. Elle permettra aux 300 participants attendus de se frotter aux neurosciences et à leurs retombées pédagogiques.

Master HEPL

Le comité suit de près l'évolution des aménagements de cette passerelle de formation et s'intéresse à l'évolution du statut de praticien-formateur en enseignement spécialisé.



Comité de l'AVMD

Marie-Thérèse Ramoni

secrétaire

Bernard Grandjean

président

Eric Michel

Nicolas Baume

Michèle Charrière

vice-présidente et

caissière

Valérie Wild (absente)

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire



Claudine Dutoit
Présidente

2010, année de changements au sein de notre comité. Trois personnes s'en allaient et les postes ont été repourvus à la plus grande surprise et satisfaction.

Voici donc ces nouveaux membres : Carole Du Bois, responsable promotion et publicité, Carlos Fidalgo, secrétaire et Claudine Dutoit, nouvelle présidente.

Les diverses tâches incombant à l'association soit la gestion des dossiers en cours tels que la reconnaissance de la formation, la défense des trois périodes d'éducation physique pour les élèves et bien sûr le recrutement de nouveaux membres.

Le comité tient d'ailleurs à remercier chaleureusement Serge Weber, Pascal Mornod et Patrick Badoux pour tout le travail effectué, les différents contacts pris avec les diverses instances (que ce soit la CDIP ou l'Université).

Cela suit son cours et le comité espère de bonnes nouvelles pour cette année.

L'AVEPS, en collaboration avec l'ISSUL, le SEPS, l'AVPS annonce un forum. En effet en date du 20 juin 2011 à 19h30 à l'Université de Lausanne aura lieu « Miroir du sport » avec la participation de Bernard Challandes et de John Ferguson sur le thème : « Qu'est-ce qu'un bon entraîneur ? ».

Enfin pour terminer, l'AVEPS est toujours à la recherche d'un membre pour compléter le « team », si possible un homme (la gent féminine étant bien représentée), pour avancer pleinement dans tous nos dossiers.



Comité de l'AVEPS

Carlos Fidalgo, secrétaire
Claudine Dutoit, présidente
Anouk Nussbaum, rédactrice
Sybille Roch, caissière
Carole Du Bois, promotion
Raphaël Blanchard,
responsable technique

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé



*Pétale après pétale
tombent les roses jaunes
le bruit du torrent*

Bashô (Japon 17ème)

*Rémy Chatelain
Président*

L'association compte à ce jour 189 membres sur 450 enseignants spécialisés employés dans les institutions. Le comité s'est réuni 10 fois durant l'année 2010. L'assemblée générale de novembre 2010 a confirmé le comité composé de 4 personnes : Mireille Moia-Carrard, Christophe Schenk, Léonard Composio et de Rémy Chatelain, qui assume la présidence. Une nouvelle membre du comité, Anne Meyer, a rejoint ce dernier en début d'année et nous la remercions pour son précieux soutien. Le comité remercie également son fidèle secrétaire général Bernard Durrer, le pilier de notre association pour l'efficacité et la qualité de son travail. Il salue en outre l'arrivée d'Yves Froidevaux, le nouveau secrétaire général de la SPV, et le remercie pour son soutien et la pertinence de son regard.

- 2010 a inauguré une nouvelle collaboration avec le comité de l'AVMD. Une journée pédagogique commune a été organisée sur le thème de l'intégration, avec la tenue des assemblées générales des deux associations. Cette formule sera reconduite cette année.
- En ces temps difficiles statutairement, l'AVMES a pris soin de ses membres. Elle a offert deux événements conviviaux: un repas pour les membres des commissions et une sortie d'une journée pour les membres et leur famille.
- Le nouveau site est opérationnel et bien apprécié par les utilisateurs. Le comité peut remercier Dylan Daniélou, webmaster, pour la création du site et la maintenance. Les suggestions sont toujours les bienvenues.
- L'avenir du comité est préoccupant: fin 2011, Bernard Durrer va prendre sa retraite du secrétariat, un poste à 25% environ. Il a accepté de garder l'important mandat de la commission de classifications en attendant la mise place de la CCT unique (il est prévu dans la nouvelle CCT que les directions d'institutions reprennent cette fonction). Trois membres sont démissionnaires et une nouvelle équipe est à prévoir. Qu'on se le dise! Nous sommes face à des défis importants!

*L'année prend fin
 toujours le même chapeau
 les mêmes sandales de paille!
 Bashô (Japon 17ème)*

Statut des enseignants spécialisés du secteur parapublic

A la suite d'une rencontre tripartite avec Mme Anne-Catherine Lyon, le SESAF, l'AVOP et l'AVMES, un questionnaire/sondage a été envoyé aux membres de l'association pour connaître leur position sur une éventuelle « étatisation » (avantages/inconvénients statutaires et pédagogiques). Une centaine de réponses sont parvenues au comité. Il en est ressorti que les enseignants spécialisés employés en institution montraient une certaine résistance à devenir employés d'Etat (méfiance envers la machine étatique, peur de perdre la liberté pédagogique, de perdre la "culture d'institution" et une insatisfaction générale sur les salaires en comparaison avec ceux de l'Etat). Les négociations sont actuellement au point mort, le comité de l'AVOP ayant clairement exprimé son non désir de faire « bouger les choses » et reprochant à notre association cette « éventuelle étatisation ». Pour eux, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la situation actuelle même s'ils admettent qu'ils peinent à trouver des enseignants spécialisés ! Cherchez l'erreur ! Le comité a décidé à faire bouger les choses avec l'AVOP, les comparai-

sons de salaires effectuées à partir de cas réels de passage à l'Etat sont édifiantes!

Le postulat déposé au Grand Conseil, par le député Jean-Michel Doliwo, sur la question des différences salariales entre le public et les institutions, a été adopté à l'unanimité. Le comité a organisé un événement médiatique de soutien le jour de son passage au GC (dessins, slogans sur panneaux et tracts). Ce postulat demande une étude de la situation et le délai de réponse peut aller jusqu'à deux ans...

*Coup de tournevis
le pot de peinture s'ouvre
dans un bruit de gong
Richard (France 2010)*

Un nouveau statut de prafos

Après négociations sur le nombre de stagiaires, le comité a accepté la décision 117 du DFJC qui détermine notamment le futur statut des prafos de l'enseignement spécialisé. Il est presque identique à celui des enseignants ordinaires et nous pensons que c'est une bonne chose. Il semble difficile de demander à avoir un statut proche des enseignants ordinaires tout en défendant une différence de traitement du statut de prafo.

Le comité est conscient que cette directive représente un gros changement de culture dans l'enseignement spécialisé en institution. Le prafo devient un formateur reconnu avec un mandat d'évaluation. Le co-enseignement, très apprécié par les collègues, disparaît au profit d'une structure plus hiérarchique du fait que nous devons accueillir des étudiant-e-s en master HEP qui ne tiennent pas de classe (étudiant A). Cette nouvelle directive prévoit que les prafos pourront suivre deux étudiants B (titulaires d'une classe) avec une visite dans la classe du stagiaire par mois ou un étudiant A (un demi-jour de stage par semaine dans la classe du prafo) et un étudiant B. Le défraïement est intéressant (3710.- par année). Il valide la professionnalisation de cette fonction qui, à l'avenir, demandera une formation de 10 crédits.

On ne voit pas la lune.

Et se lèvent

De grosses vagues.

Shiki Masaoka (Japon 19ème)

Avant-projets de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et sur la pédagogie spécialisée (LPS)

Le chapitre 9 de l'avant-projet de la LEO consacré à la pédagogie différenciée ayant été retiré, pour des raisons de manque de clarté et de différenciation entre ce qui est de l'ordre de la pédagogie compensatoire (établissements DGEO) et de la pédagogie spécialisée (en institutions), le comité a travaillé sur le nouvel avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Le groupe de réflexion AVMES s'est réuni avec des membres de l'AVMD pour étudier la question et a transmis ses commentaires au groupe « Intégration » de la SPV.

- En préliminaire, il faut noter un net recul par rapport au projet initial de la LEO. Il n'est plus question d'école inclusive et cet avant-projet valide la situation actuelle d'une école qui tend vers l'intégration. Il a été constaté que cet avant-projet avait une incidence minime sur les structures et le fonctionnement de l'enseignement spécialisé en institution actuels (mesures renforcées dépendant du SESAF) mais par contre qu'il avait une énorme incidence pour les établissements DGEO qui devraient assumer de manière « indépendante » (par enveloppe budgétaire) les mesures ordinaires de pédagogie compensatoire ou spécialisées selon la nouvelle terminologie.
- La SPV et la conférence des présidents ont décidé finalement de refuser cet avant-projet. En effet, elle trouve prématuré un tel changement dans la situation actuelle difficile de l'école obligatoire (particulièrement les questions d'intégration et de troubles de comportement) et propose d'attendre l'issue de la votation sur la LEO. D'autre part, les garanties d'un travail serein ne sont pas acquises tant qu'un cahier des charges des enseignants n'est pas abouti.

Au crépuscule

le chant du merle

je scrute ciel

Rémy (Suisse 2011)

La CCT du secteur social parapublic poursuit son petit bonhomme de chemin... et le trajet est long. Le travail est énorme car il faut inclure dans une CCT toutes les professions du personnel engagé dans le parapublic. Ce personnel travaille dans des institutions qui dépendent de deux départements : le DFJC et le DSAS. Le groupe de travail se réunit régulièrement dans une composition de délégations patronales (AVOP et INSOS), associatives (AvenirSocial et AVMES) et syndicales (SSP, SUD et FSF). Les travaux actuels se situent dans la négociation des articles de base communs à toutes les professions. Les nouveaux textes des articles se fondent sur le Code des obligations, les actuelles CCT et l'actuel CCT de la Santé. Pour chaque article proposé, un consensus est recherché : ce qui implique de nombreuses discussions dans lesquelles apparaissent des divergences de part et d'autre, mais aussi des convergences. Dans l'année 2011, le groupe de travail devra orienter les métiers vers une classification des fonctions et un salaire idoine. A ce stade, nul doute que la tâche s'annonce d'ores et déjà épineuse alors que le spectre de DECFO/SYSREM hante encore les délégations.



Comité de l'AVMES

Christophe Schenk
Léonard Camposo
Mireille Moia Carrard
Anne Meyer Rémy
Chatelain, président



Bernard Durrer, secrétaire général

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil



*Christophe
Blanchet
Vice-président*

Nouveau comité

Un comité totalement renouvelé a vu le jour et permis une transition sans heurt suite à l'excellent travail du comité précédent, qui s'était retiré suite à la mise sur pied d'un forum « Quelles structures durables pour l'accueil des élèves migrants ». Composé de six membres, ce nouveau comité s'est focalisé sur l'élaboration de résolutions votées par l'AD de la SPV en mai 2010, clairement issues des réflexions menées lors du forum du 11 novembre 2009.

Deux entretiens avec Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC

La Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a souhaité rencontrer le comité de l'AVESAC pour débattre des résolutions portées par la SPV. Ces deux rendez-vous, le 14 décembre 2010 et le 15 mars 2011, se sont déroulés dans une ambiance d'écoute attentive et de débats constructifs. Les points suivants ont été abordés en présence du conseiller personnel de la Cheffe du Département, puis de Serge Martin, directeur adjoint DGEO-DP.

Le comité attend un renforcement du pôle élèves allophones au DFJC, ainsi que la réintroduction de répondants élèves allophones dans les dix régions du canton. Ceux-ci permettront de transmettre à la DGEO les difficultés locales et les projets régionaux pertinents. Cette répartition étant en outre indispensable pour la mise en œuvre d'un concept cantonal cohérent concernant la prise en charge des élèves allophones dans l'ensemble des régions du canton.

L'AVESAC propose de remettre sur pied une commission élèves allophones, qui aurait pour tâche de réfléchir, de proposer et d'interpeller les services de l'Etat.

Le comité demande une reconnaissance du français langue seconde comme branche enseignée à l'école et son inscription au catalogue des disciplines enseignées à la HEP. En effet, cela facilitera la reconnaissance des titres acquis (souvent à l'étranger) et l'expérience d'enseignement du français langue étrangère qui sont des compétences indispensables pour enseigner en structures d'accueil.

Enfin, le comité espère une reconnaissance des compétences et des titres des enseignant-e-s de Langue et Culture d'Origine (ELCO) qui interviennent dans le cadre de projets spécifiques (éveil aux langues, recours à la langue maternelle dans des séquences d'apprentissage du français).

Concernant les objectifs et contenus d'enseignement spécifique au Français Langue 2 et le *Plan d'Etudes Romand*, l'AVESAC aimerait que ceux-ci soient pris en compte dans la mesure où les concepteurs du domaine « Langues » précisent que la langue d'enseignement n'est pas nécessairement la langue maternelle de tous les élèves, prévoient par ailleurs une approche intégrée des langues, mais ne mentionnent pas pour autant des objectifs et contenus d'enseignement spécifiques au Français Langue 2. Un rendez-vous est d'ores et déjà prévu à ce sujet avec Serge Martin et Coralie Grimplet, membre du comité de l'AVESAC.

Le 12 octobre 2010, Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, a adressé une lettre aux directeurs des établissements scolaires du Canton de Vaud les enjoignant à ne pas scolariser les élèves en âge de 10e année qui arrivent de l'étranger. Le comité de l'AVESAC a été scandalisé par cette décision injuste et discriminante. Injuste car les élèves vaudois ont la possibilité de doubler deux fois au cours de leur scolarité et ils peuvent demander une prolongation de la scolarité au terme de celle-ci. Par cette nouvelle directive, les élèves qui arrivent de l'étranger n'ont plus cette possibilité. Cela nous semble particulièrement irréfléchi au vu de la réalité observée : la majorité des élèves allophones en âge de 10e année n'ont pas effectué la 9e année dans leur pays parce qu'ils ont doublé une ou plusieurs années de leur scolarité préalable, parce qu'ils étaient scolarisés en Amérique du Sud ou centrale et que l'école commence au mois de janvier, ce qui occasionne une année de différence par rapport à notre manière de compter les années scolaires ou encore parce qu'ils proviennent d'un pays africain dans lequel le début de la scolarité s'est effectué à l'âge de 8 ou 9 ans. Le critère déterminant pour orienter ces jeunes en âge de 10e année n'est donc pas leur âge, mais bien leur parcours scolaire antérieur et leurs compétences scolaires, dans la perspective d'une poursuite la plus profitable de leur formation scolaire ou professionnelle.

Discriminant, car cette mesure touche une partie des élèves seulement : les élèves primo-arrivants en majorité étrangers. Nous ne pouvons pas accepter une mesure de discrimination sur la base de la nationalité et de l'allophonie. Le comité pense par ailleurs que celle-ci

est illégale. L'AVESAC a donc demandé que cette directive soit annulée. Ce qui a été partiellement opéré en mars 2011. En effet, le Conseil d'Etat a laissé une possibilité, dans des situations exceptionnelles, de scolariser des jeunes primo arrivants en âge de 10e année à l'école obligatoire. Concernant les critères encore indéterminés, nous avons proposé de fonder l'autorisation exceptionnelle de les scolariser dans l'école obligatoire sur les éléments suivants : l'élève a des compétences faibles en langue maternelle et en mathématiques, il n'a pas parcouru le 9e degré dans son pays, il n'a pas obtenu de certificat de fin d'études secondaires et l'élève désire, ainsi que ses parents, faire une demande de prolongation de la scolarité dans le cadre de l'école obligatoire.

L'AVESAC a également proposé que la conférence des maîtres se prononce sur cette demande de prolongation après une scolarisation de trois mois au minimum. Dans tous les cas, il nous semble impératif que le parcours scolaire antérieur de l'élève soit pris en compte et que chacune de ces situations particulières soit examinée lors d'un entretien avec le directeur, un doyen de l'établissement ou un répondant élèves allophones. La question de la durée du traitement de ces demandes exceptionnelles nous semble aussi cruciale : elle doit être la plus rapide possible, afin que le ou la jeune ne reste pas à la maison pour une trop longue période.

Cours CIF au gymnase et dans les écoles professionnelles

Un sondage a été adressé par l'AVESAC auprès de toutes les écoles professionnelles du canton de Vaud pour déterminer les besoins en termes de cours intensif de français. Les retours ont été peu encourageants, la plupart des personnes qui nous ont répondu arguant du fait que les difficultés dans la langue française de leurs étudiants étaient soit inexistantes (examens d'entrée préalable), soit existantes mais impossibles à traiter (trop peu de temps réservé aux cours professionnels dans la semaine) ou encore pas déterminantes pour le métier visé.

Dans les gymnases de la région lausannoise, un cours intensif a vu le jour et cela nous réjouit. Plusieurs questions subsistent encore à propos de l'identification des candidat-e-s à ce cours et d'un accès généralisé à cette prestation pour tous les gymnasiens-ne-s allophones du canton.

Suite des travaux de l'AVESAC

Pour l'année scolaire prochaine, le comité compte vérifier que la bonne réception de nos propositions par Mme Lyon se concrétise par des actes. Il souhaite continuer les démarches dans le post obligatoire en interpellant la DGEP afin de généraliser les CIF et de permettre un accès équitable au gymnase quel que soit le lieu de domicile.

La question de l'accès aux apprentissages pour les élèves aux statuts précaires ou sans statut reste très préoccupante. Des centaines de jeunes terminent leur scolarité et ne peuvent pas s'insérer dans le monde professionnel. Cette situation dramatique est une bombe sociale à retardement qui pourrait bien exploser dans les années à venir. Le comité salue les prises de positions de la Municipalité de Lausanne, confirmée par le Conseil communal, qui s'engage à chercher des solutions pragmatiques pour éviter une exclusion sociale programmée de ces jeunes. L'AVESAC continuera à donner une voix à ces jeunes sans statut qui sont nés en Suisse pour une partie d'entre eux. En particulier, le comité veut s'intéresser de plus près à ce que sont devenus aux élèves sans papiers sortis de l'école récemment en les recontactant pour avoir une idée précise de la situation en 2011 en collectant des données auprès des responsables de guichet T1. Cela permettra de mesurer l'ampleur exacte du problème et donnera plus d'impact aux interventions de l'AVESAC.

Il serait souhaitable qu'une personne enseignant dans les degrés du CIN ou des CYP rejoigne le comité, car les secondaires 1 et 2 sont surreprésentés actuellement. L'intégration des élèves allophones dans les classes régulières, après un passage en structures d'accueil, est un thème que devrait également être abordé.

Le canton de Vaud vit déjà une augmentation importante de son nombre d'habitants (10'000 en 2010, surtout des personnes originaires de France, du Portugal et depuis peu de l'Espagne) et le contexte international très instable (des milliers de Somaliens et d'Erythréens sont déjà en route vers l'Italie, suite à la rupture du verrou libyen) laissent présager des années à venir intenses avec de très nombreux défis à relever. La prospérité du canton de Vaud a un prix, celui de l'intégration sociale et scolaire des étrangers et des étrangères qui s'installent dans notre région si dynamique. L'école sera beaucoup mise à contribution et les enseignants devront probablement faire face à une situation comparable à celle vécue dans les années nonante avec l'arrivée massive de requérants d'asile somaliens, sri lankais, bosniaques et albanais du Kosovo. L'intégration des élèves allophones ne se décrète pas, elle demande des moyens considérables et une politique clairement

affirmée. L'AVESAC sera là pour apporter son expérience et son expertise dans le domaine de l'intégration des élèves étrangers, mais surtout pour soutenir les enseignants qui seront au front.



Comité de l'AVESAC

Christophe Blanchet, vice-président
René-Luc Thévoz
Sandra Colaone
Virginie Mazas
Coralie Grimplet
Eléonore Délessert (absente)

AVMM

Association vaudoise des maîtres-ses de musique



Pierre Glardon
Président

Le comité de l'AVMM a eu une activité restreinte dans le courant de l'année. Cet état de fait résulte de la difficulté à réunir le comité et à une assemblée générale très modestement fréquentée (2 personnes présentes seulement !).

Le président, Pierre Glardon, ayant annoncé sa démission auprès du Comité cantonal de la SPV, une assemblée générale devra être prochainement convoquée pour prendre acte de cette décision et décider de l'avenir de l'association et de son éventuel « mutation » en un groupe de travail interne à la SPV.

(rédaction: Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV)

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé



Bernard Durrer
Secrétaire AVMES

La commission n'étant, pour l'instant, plus convoquée expressément, la volonté du DFJC est d'inviter les associations qui la composent à se prononcer au moyen de la consultation organisée par le DFJC, notamment sur l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS).

Fondation Jeunesse SPV

Vente du Mimosa 2011



Stéphane Guinchart
Président

Cette année encore, le mimosa était de très bonne qualité. Le prix des fleurs reste stable, notamment grâce à la baisse de l'Euro. La vente s'est très bien passée et nous avons obtenu un de nos meilleurs résultats. Les gens dans la rue nous font en général un excellent accueil : ces magnifiques bouquets en plein mois de janvier ! Hélas, les classes ne se bousculent pas pour vendre et nous nous sommes régulièrement à la recherche de nouveaux bénévoles.

Aides

Nous avons pu honorer 77 demandes d'aide individuelles et offrir une somme plus conséquente à six fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise. Pour rappel, la fondation peut verser jusqu'à 500 francs par enfant par année et ce, jusqu'à l'âge de 20 ans.

Conseil de fondation

Yves Froidevaux ayant été nommé secrétaire général de la SPV, il a désiré transmettre sa place de secrétaire de notre fondation et c'est Marie-Claude Jeanneret, qui reprend cette fonction. Yves reste cepen-

dant membre de notre conseil. Merci à lui et bienvenue à Marie-Claude.

Evolution

Il devient de plus en plus compliqué de passer par les établissements ou les infirmières scolaires, pour verser l'argent des aides. Nous sommes donc en réflexion pour changer notre procédure. Dans un proche avenir, nous rembourserons les factures des familles directement. L'obligation d'avoir un tampon ou une signature de l'établissement reste d'actualité.

Un geste

Le nombre d'établissements participant à notre action est relativement maigre. Pourquoi si peu d'engagement de la part des collègues ? Les enfants ayant besoin d'un coup de pouce financier ne sont pas en diminution ... bien au contraire. Cette action de solidarité fait partie des valeurs que nous pouvons transmettre aux élèves, c'est aussi ça la citoyenneté. Allez ... faites un geste ! La vente est autorisée par la DGEO sur deux périodes scolaires.

Intersyndicale des Prafos



Yves Froidevaux
*Secrétaire général
de la SPV*

Après l'Assemblée générale du 1er octobre 2009, un nouveau comité de l'Intersyndicale des prafos a été formellement constitué. Cette équipe renouvelée s'est rencontrée à 3 reprises, notamment pour évoquer la mise en place du Conseil de la HEP et de ses premiers travaux et l'adaptation de la décision de la Cheffe du Département sur le statut des praticiens-formateurs dans la perspective de l'inscription de praticiens-formateurs de l'enseignement spécialisé.

L'assemblée générale des prafos devait avoir lieu le 6 octobre 2010. A cette occasion, une table ronde aurait dû réunir tous les partenaires de la formation pratique des étudiant-e-s de la HEP, avec pour objectif d'explorer les difficultés rencontrées depuis le « transfert » des prafos de la HEP aux services employeurs. L'accord de principe des chefs de services concernés pour participer à ce rendez-vous s'est soudainement transformé en une non-entrée en matière pour le moins étonnante.

Le comité de l'Intersyndicale a donc choisi de reporter la date de cette assemblée au 24 février 2011. Pour préparer ce rendez-vous, tous les

prafos en activité ont répondu à un questionnaire traitant de différents aspects de cette fonction (300 réponses). Fort des conclusions de ce questionnaire, le comité a fait adopter, lors de l'AG, une résolution reprenant les constats de cette opération.

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

Association du Musée de l'école et de l'éducation



*Jacques-Etienne
Rastorfer*

La Fondation a pour mission de conserver, enrichir et mettre à disposition des chercheurs et du public, une collection historique importante et unique sur l'école vaudoise. On trouvera plus d'informations en visitant son site : www.patrimoinescolaire-vd.ch.

Pour remplir ses missions, la Fondation se trouve à un moment décisif : des soutiens financiers et professionnels doivent venir relayer et compléter les structures bénévoles actuelles.

Une reconnaissance de l'Etat, et en particulier du DFJC, doit être mieux affirmée, et surtout se traduire par une mise à disposition de moyens correspondant à l'importance de la mission. Jusqu'à aujourd'hui, les objets de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire se trouvent au gymnase d'Yverdon. Or, d'importants travaux ont rendu les conditions d'entreposage impropres à la conservation. C'est désormais l'abri PC de Moudon qui accueillera ces objets. Le déménagement se terminera au mois de mai 2011.

La SPV apporte à la Fondation le soutien des professionnels de l'Ecole vaudoise. L'auteur du présent rapport est à disposition pour vos questions et propositions.

Secrétariat général

Merci Jean-Marc !



Yves Froidevaux
Secrétariat général

Yverne, 9 juin 2010. Par une « standing ovation », l'Assemblée des délégué-e-s de la SPV prend congé du Secrétaire général de la SPV, Jean-Marc Haller, « débauché » par notre faitière romande, le SER. Dans la foulée, les délégué-e-s désignent Yves Froidevaux adjoint au secrétariat général de la SPV et Secrétaire général de la FSF pour succéder à Jean-Marc Haller. Cette nomination entraîne quelques modifications de l'organisation du secrétariat, notamment l'engagement de notre ami Edouard Montagrin comme rédacteur des procès-verbaux du Comité cantonal (actuellement à l'arrêt maladie ; la SPV lui adresse tous ses vœux pour son rétablissement).

Quel luxe pour le nouveau SG d'avoir travaillé plusieurs années pour la SPV et la FSF ! Cet état de fait a permis à Yves Froidevaux de prendre rapidement ses marques, même si la complexité de certains dossiers, dont la Caisse de pensions, nécessiteront encore quelques mois pour en comprendre toutes les subtilités. Le SG idéal devrait être une hydre à 3 têtes : enseignant, juriste et gestionnaire d'entreprise.



Marie Jeanneret
Secrétaire

Le nouveau SG a pu s'appuyer sur Marie-Claude Jeanneret, précieuse, efficace et fidèle secrétaire de la SPV. Qu'elle en soit remerciée vivement ! Cette dernière a fêté en 2010 ses 30 ans « de boîte » ! Du même coup, elle a rejoint le Conseil de fondation Jeunesse SPV (vente du mimosa en faveur d'élèves de ce canton) pour en assumer le secrétariat.

Le travail quotidien du secrétariat général de la SPV s'articule autour de 3 missions principales, avec des temporalités fort différentes, parfois difficiles à concilier :

- L'accompagnement de collègues dans des démarches individuelles ou collectives
- La gestion de l'association et de son Fonds de secours
- La gestion de projets

Accompagnement des collègues

L'accompagnement des collègues et le conseil sur des questions statutaires occupent une grande part de l'activité du Secrétaire général, avec deux dossiers "stars": le congé maternité et la retraite. Le SG a

accompagné des membres lors d'une vingtaine d'entretiens avec la hiérarchie. C'est donc plusieurs centaines de collègues qui ont sollicité la SPV durant l'année écoulée, par courriel, courrier ou téléphone, dont environ 30 dossiers complexes nécessitant un accompagnement sur plusieurs mois. Cette activité est particulièrement riche et variée. Toutefois, l'impossibilité de proposer des réponses satisfaisantes sur les missions des enseignants - l'absence de cahier des charges se fait souvent cruellement sentir - est une vraie difficulté rencontrée quotidiennement.

Sur le plan collectif, le SG a également :

- participé activement au suivi du dossier des mesures salariales concernant les enseignants TM, ACT et d'Economie familiale ;
- demandé un rapport au Secrétaire général du DFJC sur le travail du COSAB (publication d'un résumé dans l'Educateur du 10 décembre 2010) ;
- écrit à la Cheffe du Département sur les difficultés relatives à la transition entre la fin du droit au salaire, pour les collègues en situation de maladie de longue durée, et la prise en charge par la Caisse de pensions ;
- interpellé le nouveau Directeur général de la DGEO pour que la SPV soit associée aux travaux sur des directives internes en matière de sécurité et de responsabilité des enseignants.

L'année 2010 a marqué une importante transition dans les rapports entretenus avec l'employeur : l'accompagnement de collègues dans des recours auprès du Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale vaudoise (TRIPAC) :

- 5 dossiers relatifs à des refus de congés sabbatiques (2 conciliations et 3 retraits du recours) ;
- 4 recours (seulement !) relatifs à la classification DECFO-SY-REM (2 procès pas encore terminés et 2 recours perdus) ;
- 2 dossiers pour d'autres causes de conflit de travail : une conciliation en notre faveur et une victoire très importante annulant toutes les décisions du Conseil d'Etat en matière d'obligation de départ à la retraite.

Gestion de l'association et du Fonds de secours

Une mission de l'ombre du SG est la gestion de l'association et de son Fonds de secours. Pour ce faire, le SG peut s'appuyer sur les compétences de la secrétaire de la SPV qui « tient les comptes » et sur la fiduciaire conseil de la SPV.

Le SG a mené les travaux de modifications de statuts du Fonds de secours, notamment pour une mise en conformité avec la nouvelle législation en la matière. Ce projet sera soumis à l'Assemblée des délégués du 25 mai 2011.

Gestion de projets

Plusieurs projets ont été menés par le nouveau Secrétaire général :

- La préparation du dépôt des archives de la SPV et de ses associations (jusqu'en 1996) aux Archives cantonales vaudoises (ACV). Pour ce faire, Josiane Thévoz, ancienne présidente de la SPR, et Martin Grandjean, étudiant en histoire, ont été engagés. Ce projet, piloté conjointement avec les ACV, devrait aboutir d'ici fin 2011.
- L'organisation de l'après-midi consacré à préparation à la retraite. Ce dernier s'est tenu le mercredi 19 janvier, en coanimation partagée entre l'ancien et le nouveau SG. Une nouvelle formule est à l'étude pour 2012.
- La mise sur pied d'un forum sur la responsabilité des enseignants. Joli succès, puisque 300 collègues ont participé à ce rendez-vous qui s'est tenu le 30 mars au Palais de Beaulieu de Lausanne. Cette manifestation a trouvé son prolongement sur le site internet de la SPV, puisqu'une page est désormais entièrement consacrée à cette thématique.
- Enfin, le SG a pris des contacts pour développer le partenariat commercial, afin de faire profiter de rabais à nos membres. Démarche difficile, mais un projet lié à la téléphonie mobile pourrait être finalisé dans les prochaines semaines.

Participations diverses

Enfin le SG a participé:

- aux rencontres de l'Intersyndicale des profos ;
- au Conseil de fondation Jeunesse SPV ;
- aux séances de « négociations » sur la future Loi sur le personnel enseignant (rencontres suspendues depuis plusieurs mois !)
- à deux séances de présentation de la SPV auprès des étudiants de la HEP ;
- à une rencontre des caissiers des associations du SER.

Assemblée des délégués 9 juin 2010 à Yverne



Philippe Mercier, président de l'AD

Jean-Marc Haller, Secrétaire général sortant



Remerciements au Secrétaire général sortant



*Grande salle
d'Yverne*





Jean-Marc Haller, un grand bonhomme



*Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat,
André-Georges Leresche, membre d'honneur de la
SPV et Georges Pasquier, président du SER*



Forum 30 mars 2011



*Propos introductifs
d'Yves Froidevaux,
Secrétaire général de la SPV*

*300 collègues présents
au Palais de Beaulieu
lors du forum sur la
responsabilité des
enseignant-e-s*



*Denis Müller, professeur
d'éthique*



SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne

Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30

www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch